



**Equipements touristiques en forêt communale**

**Rapport n° CP/2011/893**

**Service gestionnaire :**

Direction développement économique, territorial et international

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution à la commune de Colroy-la-Roche d'une subvention pour l'aménagement d'un sentier d'interprétation en forêt communale.

Le présent rapport concerne une demande de subvention pour la création d'un sentier de découverte en forêt communale de Colroy-la-Roche, à destination des familles et des scolaires.

Le sentier de découverte représentant une boucle de 2400 mètres, suit l'itinéraire d'un chemin nouvellement tracé afin de limiter les conflits d'usage sur la piste forestière préexistante. Ce circuit de découverte vise à une mise en valeur environnementale et à la sensibilisation des promeneurs, familles et enfants particulièrement, au milieu naturel forestier.

L'aspect ludique est pris en compte par la mise en place d'éléments de jeux pour enfants et de panneaux éducatifs sur le thème de la nature, de la faune et la flore, de l'eau, etc. Treize pupitres de lecture et dix agrès sont aménagés, à cet effet, tout au long du circuit.

La dépense globale s'élève à 39 826 €, dont 29 880 € pour la mise en place d'équipements ludiques, de panneaux éducatifs, la signalétique.

L'intervention du Département se traduit par une subvention à hauteur de 50% portant sur les équipements proprement dits (tables, bancs, panneaux, plaques, éléments de jeux, installation de matériel hors régie, etc.), à l'exclusion des travaux de terrassement, dessouchage ou élagage et des frais d'étude, de conception et de maîtrise d'œuvre.

Au regard du dispositif rappelé ci-dessus, la commune de Colroy la Roche serait susceptible de bénéficier d'une subvention de 14 940 € (50 % d'une dépense éligible de 29 880 €).

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement lors de sa dernière réunion.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur l'enveloppe dont la situation est donnée ci-dessous :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15079                          | 204-20414-94    | 79 851,30 €                                      | 45 800,00 €                       | 14 940,00 €      |

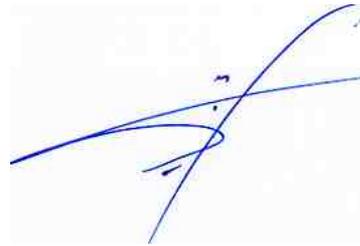
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la commune de Colroy-la-Roche une subvention de 14 940 € pour la création d'un sentier de découverte en forêt communale.*

*Cette subvention sera versée en une seule fois à l'achèvement des travaux, au prorata des factures acquittées produites.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL